

DEC112827DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Fabrice MERIAUDEAU, Directeur de l'unité mixte de recherche n°5158 intitulée « Laboratoire d'Électronique, d'Informatique et d'Image » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2007 de l'unité mixte de recherche n° 5158 intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image ;

Vu la décision n° 090002DPA du 27 mars 2009 portant prorogation des unités de recherche associant le CNRS à l'Université de Dijon ;

Vu la décision n°111299INSIS du 24 novembre 2011 portant nomination de Fabrice MERIAUDEAU aux fonctions de directeur de l'UMR 5158 intitulée « Laboratoire d'Électronique, d'Informatique et d'Image » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Monsieur Fabrice MERIAUDEAU, professeur des universités, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5158, à l'effet de signer, au nom du (de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice MERIAUDEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe NICOLLE, professeur des universités, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice MERIAUDEAU et de Monsieur Christophe NICOLLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GINHAC, professeur des universités, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice MERIAUDEAU, de Monsieur Christophe NICOLLE et de Monsieur Dominique GINHAC, délégation de signature est donnée à Monsieur David FOFI, professeur des universités, responsable du département « Vision », aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice MERIAUDEAU, de Monsieur Christophe NICOLLE, de Monsieur Dominique GINHAC et de Monsieur David FOFI, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie BILBAULT, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} juillet 2011

Philippe PIÉRI

Fabrice MERIAUDEAU

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 5158

Christophe NICOLLE

Dominique GINHAC

Le délégataire

La délégataire

David FOFI

Jean-Marie BILBAULT